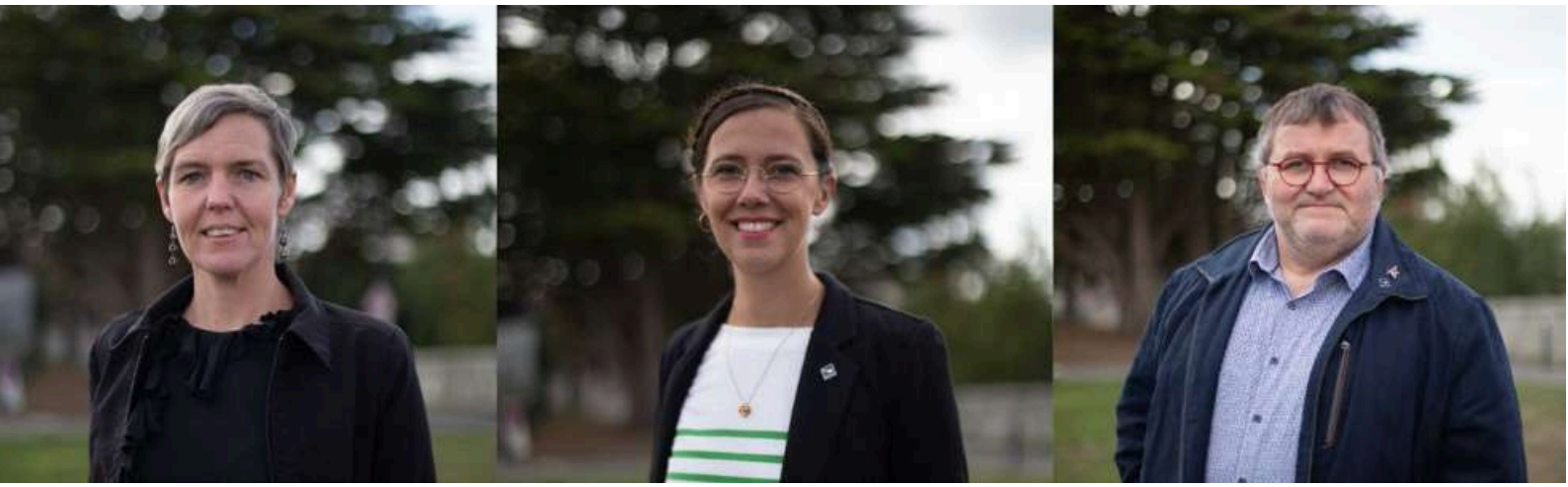
LE SERVICE APRÈS VOTE

Session plénière du conseil régional de Bretagne des 14 et 15 octobre 2026



Discours de politique générale

Conditions d'apprentissage indignes, stress lié à l'arbitraire de Parcoursup, bâtiments inadaptés… La mobilisation lycéenne porte depuis plusieurs semaines des revendications légitimes. Face à cela, l'exécutif régional dit « *condamner fermement toute violence* », sans jamais dénoncer le déferlement de répression envers notre jeunesse.

La Région rejette la faute sur l'État, mais **sa responsabilité est immense** dans la situation des lycées bretons aujourd'hui : diminution de 55 millions d'euros en deux ans du budget dédié à la vie lycéenne et étudiante, fermeture de places dans les formations d'infirmières, abandon du centre de formation de Kerliver… Comment redonner à la jeunesse confiance en l'avenir, quand on lui ferme les portes ?

À chaque vote, chaque budget, chaque subvention attribuée, la Région Bretagne décide de l'avenir qu'elle souhaite bâtir pour la jeunesse. Tandis que les lycées publics se dégradent, "faute de moyens", la Région continue de financer le développement de l'intelligence artificielle, de subventionner massivement l'agro-industrie et a créé un fonds interrégional de soutien au secteur de la défense de plus de 100 millions d'euros…

Claire Desmares a appelé la majorité régionale à assumer ses arbitrages : « ***Vous avez les moyens. Il ne vous manque que de la volonté politique***. *[…] Écoutez et agissez. C'est ce que cette génération attend des décideurs politiques, c'est ce que nous attendons toutes et tous de votre exécutif.* »

Le discours complet à retrouver ici :

Les Écologistes de Bretagne

Claire Desmares : claire.desmares@bretagne.bzh
Loïc Le Hir : loic.le-hir@bretagne.bzh
Julie Dupuy : julie.dupuy@bretagne.bzh

STRATÉGIE RÉGIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : DIAGNOSTIC

Il était temps ! Alors que des inondations à répétition ont lieu chaque hiver, que nous venons de vivre un été caniculaire, que les scientifiques et les associations alertent depuis des décennies… La Région Bretagne entame enfin l'élaboration d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique (SRACC). Le **diagnostic de vulnérabilité au changement climatique en constitue la première étape**, jusqu'à l'élaboration d'un plan d'action qui devrait voir le jour en juin 2027. Les élu·es ont pu s'exprimer sur le diagnostic, qui étudie la vulnérabilité du territoire breton selon douze thématiques (agriculture, biodiversité, santé…), elles-mêmes divisées en objectifs socio-économiques et environnementaux.

Pour retrouver l'intervention, c'est par ici :

UN DIAGNOSTIC TARDIF AU VU DE L'URGENCE D'AGIR

La majorité dit dans ce diagnostic vouloir « anticiper plutôt que subir ». Pourtant, les breton·nes subissent déjà les effets du dérèglement climatique. Feuille de route Mer et Littoral, stratégie portuaire, Breizh up… **Les politiques d'adaptation et d'atténuation auraient dû être le fil rouge** de nombreux textes présentés et votés par l'exécutif depuis 2021.

UN MANQUE DE CONCERTATION DANS SON ÉLABORATION

Il est regrettable que les syndicats n'aient pas été conviés aux groupes de travail et que le CESER n'ait pas pu exprimer son avis sur l'entièreté du diagnostic, faute de temps. Son expertise est pourtant primordiale sur des sujets comme celui-ci, comme il l'a montré avec son rapport *L'inaction n'est pas une option*. La concertation avec l'ensemble des acteurs de la société civile est essentielle à l'élaboration de la SRACC : **il est indispensable que la suite du processus soit la plus inclusive possible**.



UN DIAGNOSTIC TECHNIQUE SANS PISTES D'ACTION CLAIRES

Ce document, bien qu'utile, ne priorise pas les actions à mettre en place et ne hiérarchise aucun enjeu. Cela aurait pourtant permis de préparer **une stratégie**, au-delà de l'aspect technique du diagnostic.

Il n'alerte pas non plus sur les **risques de mal-adaptation,** alors que certaines mesures d'adaptation confortent un système à l'origine même des bouleversements climatiques, à l'image des politiques reposant sur les solutions technologiques. À l'heure où la Région investit dans de l'équipement technique et l'innovation, Claire Desmares a rappelé que **le techno-solutionnisme relève de la mal-adaptation**.

QUESTION ORALE

« ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU BREIZHGO »

Le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap était adoptée. Plus de vingt ans plus tard, le réseau BreizhGo n'est toujours pas accessible à toutes et tous : arrêts de cars sans zone d'attente adaptée, impossibilité de voyager à plusieurs, manque de personnels disponibles et formés… **Les obstacles sont encore nombreux pour que les 250 000 breton·nes en situation de handicap puissent jouir des transports régionaux sans contrainte**.



En 2019, la Région s'est dotée d'un Schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport régional. Mais depuis, nous n'avons eu aucun bilan des travaux qui auraient dû aboutir en 2024, ni aucune information quant aux modalités de suivi des actions.

Le livre blanc de l'APF France Handicap, sorti ce mois-ci, dresse un état des lieux précis de l'accessibilité du réseau et formule des revendications et des recommandations. Pour co-construire une politique d'accessibilité étendue à l'ensemble du territoire, l'APF France Handicap a demandé à de nombreuses reprises de rencontrer la présidence régionale. Ces demandes sont restées lettre morte.

Loïc Le Hir a donc interrogé l'exécutif à ce sujet : **Vous engagez-vous à rencontrer l'APF France Handicap et à mettre en place une instance de concertation permanente chargée de co-élaborer et suivre la mise en œuvre d'une charte d'accessibilité ?**

Notre question et sa réponse disponibles juste ici :

L'exécutif s'est contenté de répondre en dressant un état des lieux des aménagements réalisés, tout en reconnaissant que « beaucoup reste à faire ». Suite à notre question, les vices-présidents Michaël Quernez et Pierre Pouliquen ont rencontré l'APF France Handicap. Cette rencontre doit initier l'élaboration d'une politique d'accessibilité universelle du réseau BreizhGo. Nous serons vigilants quant à la poursuite des travaux.

En parallèle de notre question orale, une centaine de breton·nes en situation de handicap venus de toute la région manifestaient devant le siège de la Région avec l'APF France Handicap pour dénoncer ce manque d'accessibilité.



Crédits : Romain Roux/Le Télégramme

VOEU

ADOPTÉ

« POUR UNE INDEMNISATION JUSTE DES AGRICULTEUR·RICES »

Jusqu'à moins 50 % de rendements pour le Coco de Paimpol, moins 30 % pour les pommes de terre, des millions de volailles et de porcs morts étouffés sous les effets de la chaleur… **Pour les agriculteur·rices, cet été a eu de graves répercussions économiques, mais aussi physiques et psychologiques**. Face à cette urgence, la ministre de l'Agriculture a annoncé en grande pompe le plan CASI (Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendie), doté de 1,2 milliards d'euros, pour indemniser les agriculteur·ices. **Mais la majorité des fermes n'en verront pas la couleur.**

En effet, l'indemnité de solidarité nationale (ISN) comprise dans le plan CASI, s'applique inégalement selon le statut assurantiel des fermes et ne se déclenche qu'à partir de 50% des pertes pour certaines cultures.

Taux d'indemnisation :



28 % **VS.** **90 %**



*dans le cas des **fermes non-assurées*** *dans le cas des **fermes assurées***

Or, souvent par manque de moyens, **8 fermes sur 10 ne sont pas assurées** et sont donc marginalisées du système de l'ISN. **Cette disparité dans l'accès aux indemnisations face aux événements climatiques extrêmes pénalise et fragilise les fermes ayant le moins de moyens financiers**.

Il est donc urgent de revoir les modalités d'indemnisation et de les **éco-conditionner à une bifurcation vers un modèle agroécologique**, respectueux du vivant et des agriculteur·ices. Le groupe Écologistes de Bretagne a proposé l'adoption d'un vœu visant à **abaisser le déclenchement d'indemnisation à partir de 30 % de perte pour toutes les fermes**. Nous demandons également que **l'ensemble des fermes soient indemnisées au même taux, soit 90 %**.

*Cette demande fait écho à celle de la **Confédération paysanne 35** qui dénonce l'insuffisance du plan CASI et du système assurantiel.*

Lire le communiqué :

La majorité régionale a demandé une réécriture du vœu. Ce qui les dérangeait ? La référence à l'éco-conditionnalité et le fait de chiffrer clairement une demande d'abaissement des seuils de déclenchement de l'ISN. Cette tentative de la présidence de lisser notre propos révèle une fois de plus que lorsqu'il s'agit d'agir concrètement, la majorité régionale fait grise mine.

Fidèles à notre ligne de justice sociale et de transformation radicale de l'agriculture et pour ne pas dénaturer notre demande, nous avons maintenu notre vœu dans sa version initiale. L'abstention d'une large partie de l'hémicycle a permis au vœu d'être adopté !

LA SESSION EN BREF

SYNDICAT MIXTE DU FORUM DES MILIEUX HUMIDES

L'adhésion de la Région Bretagne au syndicat mixte du forum des milieux humides lui permettra de disposer d'une expertise pour accompagner au mieux les territoires bretons dans la restauration et la préservation des zones humides

DÉCISION MODIFICATIVE 2 DU BUDGET

Nous nous sommes abstenus car la Région a décidé d'épargner le surplus de recettes et que de nouvelles subventions sont allouées aux lycées privés, alors que de nombreux lycées publics bretons sont toujours dans un état déplorable

INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS

Absence d'étude sur les alternatives possibles, faible représentation de la Région Bretagne dans le conseil d'administration, un calendrier qui manque de clarté… Beaucoup d'incertitudes et d'interrogations subsistent concernant l'adhésion de notre Région à la "Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports". Cette adhésion va pourtant structurer le transport ferroviaire pour les 42 prochaines années. Au regard de ces questions restées en suspens, notre groupe s'est abstenu.

Vote : Pour *Vote : Abstention* *Vote : Contre*

DESSERTE AÉRIENNE BREST-OUESSANT

La délégation de service public de la desserte aérienne Brest-Ouessant est nécessaire car elle permet un accès rapide aux soins et à certaines administrations publiques pour les insulaires et répond donc à un besoin de continuité territoriale. Notre groupe s'est toutefois abstenu car le contrat prévoit que l'avion, propriété de la Région Bretagne, puisse être utilisé pour des activités de loisirs, ce qui va à l'encontre des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre inscrits dans le SRADDET.

RÉSERVE NATURELLE DUNES ET PALUDS BIGOUDÈNES

Nous avons voté pour le classement réserve naturelle régionale du site des Dunes et paluds bigoudènes. Cela permettra de protéger 1 423 ha de zones maritimes et terrestres, abritant de nombreuses espèces végétales et animales.

DES ACTIONS DANS L'AGRO-INDUSTRIE

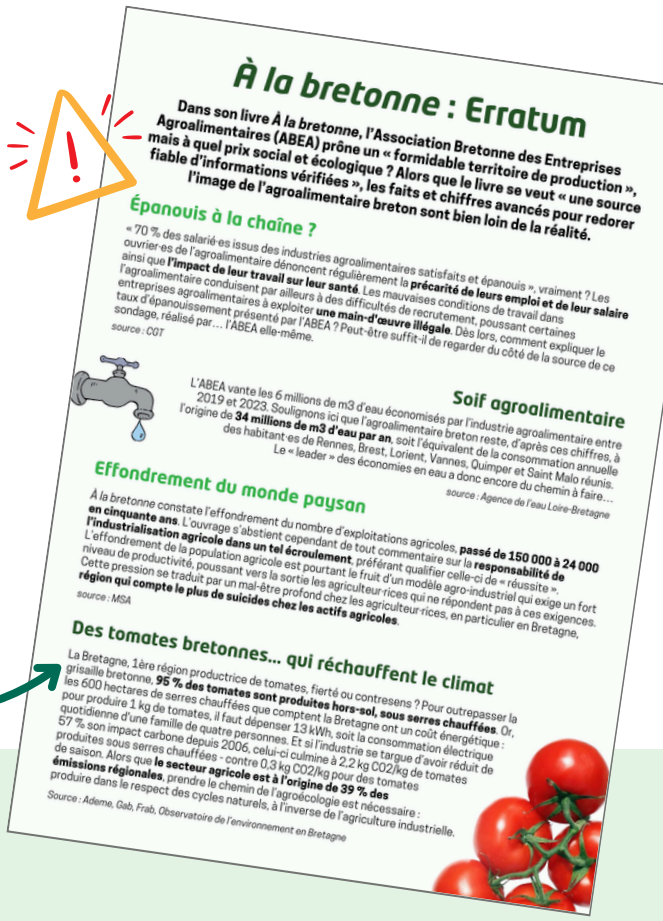
Durant cette session, les élu·es ont pu prendre acte du *Rapport relatif aux participations régionales de toute nature*. Dans ce document, nous déplorons que la Région Bretagne soit toujours actionnaire de l'entreprise YerBreizh, aux côtés de géants de l'agro-industrie comme Eureden ou LDC. Cette entreprise est spécialisée dans l'élevage intensif de volailles, dont la majorité n'est pas destinée à la consommation nationale mais est exportée à des milliers de kilomètres.

QUAND L'AGRO-INDUSTRIE INVESTIT NOS LIBRAIRIES...

Peut-être avez-vous aperçu un livre titrant *À la Bretonne* dans vos librairies cet été ? Cet ouvrage est la dernière tentative de lobbying de l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA). Derrière la volonté affichée de mettre en avant la culture bretonne, *À la Bretonne* visait surtout à défendre le modèle agricole breton, intensif et hors-sol, et les 250 entreprises membres de l'ABEA, lobby de l'agro-alimentaire breton. **Publication de chiffres mensongers, enjeux essentiels occultés, il fallait rétablir la vérité !**

Nous avons donc publié un « Erratum » pour rappeler les conséquences sociales et environnementales du système agricole et agro-alimentaire breton.

À consulter ici :



À la bretonne : Erratum

Dans son livre *À la bretonne*, l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA) prône un « formidable territoire de production », mais à quel prix social et écologique ? Alors que le livre se veut « une source fiable d'informations vérifiées », les faits et chiffres avancés pour redorer l'image de l'agroalimentaire breton sont bien loin de la réalité.

Épanouis à la chaîne ?

« 70 % des salarié·es issus des industries agroalimentaires satisfaits et épanouis », vraiment ? Les ouvrier·es de l'agroalimentaire dénoncent régulièrement la **précarité de leurs emploi et de leur salaire** ainsi que **l'impact de leur travail sur leur santé**. Les mauvaises conditions de travail dans l'agroalimentaire conduisent par ailleurs à des difficultés de recrutement, poussant certaines entreprises agroalimentaires à exploiter **une main-d'œuvre illégale**. Dès lors, comment expliquer le taux d'épanouissement présenté par l'ABEA ? Peut-être suffit-il de regarder du côté de la source de ce sondage, réalisé par… l'ABEA elle-même.

source : CGT

Soif agroalimentaire

L'ABEA vante les 6 millions de m3 d'eau économisés par l'industrie agroalimentaire entre 2019 et 2023. Soulignons ici que l'agroalimentaire breton reste, d'après ces chiffres, à l'origine de **34 millions de m3 d'eau par an**, soit l'équivalent de la consommation annuelle des habitant·es de Rennes, Brest, Lorient, Vannes, Quimper et Saint Malo réunis. Le « leader » des économies en eau a donc encore du chemin à faire…

source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

Effondrement du monde paysan

À la bretonne constate l'effondrement du nombre d'exploitations agricoles, **passé de 150 000 à 24 000 en cinquante ans**. L'ouvrage s'abstient cependant de tout commentaire sur la **responsabilité de l'industrialisation agricole dans un tel écroulement**, préférant qualifier celle-ci de « réussite ». L'effondrement de la population agricole est pourtant le fruit d'un modèle agro-industriel qui exige un fort niveau de productivité, poussant vers la sortie les agriculteur·rices qui ne répondent pas à ces exigences. Cette pression se traduit par un mal-être profond chez les agriculteur·rices, en particulier en Bretagne, **région qui compte le plus de suicides chez les actifs agricoles**.

source : MSA

Des tomates bretonnes... qui réchauffent le climat

La Bretagne, 1ère région productrice de tomates, fierté ou contresens ? Pour outrepasser la grisaille bretonne, **95 % des tomates sont produites hors-sol, sous serres chauffées**. Or, les 600 hectares de serres chauffées que comptent la Bretagne ont un coût énergétique : pour produire 1 kg de tomates, il faut dépenser 13 kWh, soit la consommation électrique quotidienne d'une famille de quatre personnes. Et si l'industrie se targue d'avoir réduit de 57 % son impact carbone depuis 2006, celui-ci culmine à 2,2 kg CO2/kg de tomates produites sous serres chauffées - contre 0,3 kg CO2/kg pour des tomates de saison. Alors que **le secteur agricole est à l'origine de 39 % des émissions régionales**, prendre le chemin de l'agroécologie est nécessaire : produire dans le respect des cycles naturels, à l'inverse de l'agriculture industrielle.

Source : Ademe, Gab, Frab, Observatoire de l'environnement en Bretagne

SUR LE TERRAIN

SALON « LA TERRE EST NOTRE MÉTIER »

Claire Desmares, pour le groupe, s'est rendue au salon « La Terre est notre métier » le mercredi 23 septembre pour échanger avec différentes structures de l'agriculture paysanne, qui ont subi de plein fouet les baisses de subventions régionales. La Confédération Paysanne, le CIVAM, les Groupements d'agriculteurs biologiques (GAB), l'Atelier Paysan… ces rencontres ont permis d'aborder les difficultés que connaissent les agriculteur·rices après l'été caniculaire.

SPACE : SALON INTERNATIONAL DE L'ÉLEVAGE

Loïc Le Hir et Claire Desmares se sont rendus au SPACE pour échanger avec l'Union Française d'Agriculture Biologique (UFAB), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Biolait ou encore l'ANSES. Ces rencontres ont permis aux élu·es d'aborder des sujets variés comme la qualité de l'eau, la sécurité sanitaire des élevages mais aussi les enjeux autour de l'élevage laitier.



LE SAGE VILAINE FINALEMENT ADOPTÉ !



Après des mois de négociation, plusieurs reports de vote, les membres de la commission locale de l'eau ont pu adopter le nouveau SAGE Vilaine visant à poser des règles pour le partage et la protection de la qualité de l'eau du bassin de la Vilaine.



Malgré la pression des syndicats agricoles productivistes, le texte entérine des mesures inédites en France. Parmi elles, **l'interdiction de l'usage de certains pesticides dans des zones définies** ou **l'interdiction de destruction de zones humides**.

Si l'ambition du texte initial s'est vue ternie au fil des négociations, il n'en reste pas moins une belle avancée pour la protection de l'environnement. Nous saluons le travail mené par les élu·es locaux, les associations et les agriculteur·rices engagés pour la préservation de l'eau et résolument tournés vers une agriculture durable et respectueuse des ressources !

Inscrivez-vous à notre lettre d'infos, le Service Après Vote, et recevez-la par mail.

Vous pouvez assister aux sessions plénières du conseil régional de Bretagne.
La prochaine session aura lieu les 9, 10 et 11 décembre 2026.
Si vous souhaitez vous inscrire et venir à notre rencontre, contactez-nous à l'adresse **elu-lesecologistesdebretagne@avenir.bzh**.

Retouvez-nous sur les réseaux sociaux :

@ecolosbretagne Les écologistes de Bretagne @clairedesmaresbzh

Collaboratrice :
Alizé Despeaux
alize.despeaux@bretagne.bzh
06.76.88.24.27